

Compte-rendu de la réunion CGIET – CFDT Mines Télécom du 22 octobre 2010

Objet : Point d'étape sur les statuts du futur institut

Il était prévu initialement d'aborder également les statuts des personnels, mais ce point sera discuté à l'occasion d'une prochaine rencontre. Quelques grands principes ont cependant été énoncés par nos interlocuteurs :

- Les évolutions ne pourront aller que dans le sens d'une amélioration de la situation des personnels
- Le cadre de gestion aura pour but essentiel de limiter au maximum les différences de traitement entre les salariés, malgré les différences de statuts
- Le futur institut ne recrutera plus d'agents de droit privé. Pour l'Institut Télécom cette possibilité résultait d'une dérogation qui avait été accordée dans un contexte précis (passage d'un EPIC à un EPA). Par ailleurs la souplesse que permet le recrutement de droit privé est apportée par Armines.
-

Point sur la méthode et le calendrier

Plusieurs réunions de ce type (bilatérale CGIET – organisations syndicales) ainsi qu'une rencontre commune avec tous les représentants syndicaux sont prévues dans les prochains mois pour aborder les différents aspects (gouvernance, statuts de l'établissement, statuts du personnel, recherche, international, mutualisations). Au printemps 2011 un CTP central dans chaque entité (Mines – Télécom) devrait se prononcer sur de premiers textes.

Points soulevés par la CFDT

Les documents qui nous ont été fournis nous amènent à faire un certain nombre de remarques et à poser quelques questions.

- L'affichage de l'autonomie pédagogique et scientifique des écoles ne nous semble pas assez fort.
- Il est prévu une direction scientifique avec des moyens. Nous souhaitons que ces moyens soient discutés en liaison avec les comités de recherche de chaque école, le fonctionnement actuel de la DS groupe (Télécom) ne nous satisfaisant pas (trop éloignée des enseignants-chercheurs).
- Nous ne sommes pas favorables à une seule commission d'appellation des enseignants-chercheurs au niveau de l'Institut. L'autonomie de chaque école doit de ce point de vue être préservée, cela bien entendu dans le cadre de règles communes.
- Il est dit que le directeur général du futur établissement devra être du corps des Mines. Est-ce bien nécessaire ? Par ailleurs un mandat de 5 ans renouvelables pourrait s'avérer long en cas de difficultés relationnelles (problème vécu à Télécom Paris).

- Le CA devrait compter 25 personnes : le président nommé plus 8 représentants pour les 3 collèges (comme le CA actuel de l'Institut Télécom). Dans un contexte avec plus d'écoles, la représentation des élus du personnel nous semble faible.
- Représentation des personnels CNRS dans les instances et notamment au Conseil d'Ecole

Une discussion s'est ensuite engagée et voici une rapide synthèse de ces échanges :

- Les écoles des Mines seront rattachées par convention à l'Institut au moment de sa création, au 1^{er} janvier 2012. Elles pourront ensuite, si elles le souhaitent et quand elles le souhaiteront, intégrer directement l'établissement public. Le contenu de la convention de rattachement est actuellement à l'étude.
- Les conventions actuelles entre Armines et les écoles des Mines seront conservées et transposées. Il n'y a aucun problème juridique pour qu'Armines puisse continuer à fonctionner comme aujourd'hui. Des conventions seront évidemment possibles avec les écoles des Télécom (c'est d'ailleurs déjà le cas).
- Concernant la représentativité des personnels élus au CA, le CGIET répond qu'il est nécessaire d'avoir une institution équilibrée, d'où la répartition en collèges, mais également de taille raisonnable pour fonctionner efficacement. Il n'est donc pas envisageable de prévoir un représentant par école.
- L'Institut aura parmi ses prérogatives à décider d'une stratégie d'ensemble et à mettre en œuvre un cadre de gestion qui s'appliqueront à toutes les écoles, y compris aux écoles des Mines rattachées et non intégrées. Il s'agit d'une volonté affichée par la Ministre. Chaque école déclinera ensuite sa propre stratégie en cohérence avec cette politique générale.
- En ce qui concerne la nomination du directeur général, son choix au sein du corps des Mines est sans doute réducteur, mais cela permet également d'éviter des choix « d'opportunité » (commentaire CFDT : Jean Sarkozy ?)

Notre insistance auprès du CGIET pour améliorer la concertation commence à porter ses fruits. Le principe de réunions bilatérales précédées de la transmission de dossiers est accepté. Nous poursuivrons dans cette logique avec le souci d'afficher une unité et une solidarité CFDT face au CGIET, à l'image de notre fonctionnement au niveau de l'Institut Télécom. La présence à ces réunions de représentants d'un maximum d'écoles et de représentants d'Armines y contribue, d'autant qu'elles sont pour nous l'occasion de rencontres préalables riches en échanges.